



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

**DEMANDE DE CONGÉ
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
Rentrée scolaire 2022**

Candidature à transmettre
obligatoirement par mél à la DIV1 C :
Ce.35div1form@ac-rennes.fr

Pour le 15 janvier 2022 délai de rigueur.

Une lettre de motivation devra être transmise avec l'imprimé de candidature (le candidat est invité notamment à préciser les diplômes déjà obtenus ainsi que tous les éléments d'information relatifs à son parcours professionnel de nature à étayer sa demande).

Texte de référence : Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État.

DONNÉES PERSONNELLES

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GRADE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

N° de téléphone fixe : N° Portable :

Adresse mail personnelle :

Adresse mail professionnelle (ac-rennes.fr) :

ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION OU DE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF (RAD) :

.....

Code UAI : 035

FORMATION SOLLICITÉE

Intitulé **EXACT** de la formation :

.....

Organisme assurant la formation :

.....

Durée **EXACTE** de la formation :

Durée demandée (de 1 à 12 mois) :

Dates souhaitées :

NOM DU CANDIDAT :

PRÉNOM DU CANDIDAT :

Diplômes déjà obtenus :	Date d'obtention :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation ?	
<input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	Nombre de mois obtenus :
	Année scolaire :

Avez-vous déjà sollicité un congé de formation	
<input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> OUI	Nombre de demandes déposées sans succès :
	Années scolaires :

MOTIVATION DE LA DEMANDE
<p>→ Joindre obligatoirement une lettre de motivation ; → Fournir toutes pièces de nature à étayer le projet.</p>

ENGAGEMENT
<p>Je, soussigné(e) Nom, prénom :</p> <p>Dans l'hypothèse où ma candidature serait retenue, m'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">→ À rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une durée au moins égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement ;→ À adresser l'attestation d'inscription à l'organisme de formation ;→ À produire régulièrement les attestations d'assiduité ou de présence mensuelles à la formation. <p>Je déclare avoir pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Des obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation▶ De la durée maximale de versement de l'indemnité (12 mois)▶ De l'obligation de paiement des retenues pour pension et sécurité social en cas d'obtention d'un Congé de Formation Professionnelle non rémunéré

À, le

Signature :